

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20240618-lmc138196-AR-1-1
Date de télétransmission :	18 juin 2024
Date de réception :	18 juin 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	18 juin 2024



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° MDA/2024/0421

Portant désignation des membres de la commission consultative de retrait d'agrément d'accueillant familial du Conseil départemental des Alpes Maritimes

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le code général des collectivités territoriales en ses I^{ère} et III^{ème} parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et, notamment, ses articles L441-1 à L444-9 et R441-11 à R441-15 relatifs à la commission consultative de retrait ;

Sur proposition du Directeur Général des services départementaux ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Les membres de la commission consultative de retrait d'agrément d'accueillant familial du Conseil départemental des Alpes-Maritimes sont :

Président de la commission consultative de retrait d'agrément	Monsieur Charles Ange GINESY , Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, ou son représentant Monsieur Auguste VEROLA .		
Représentants	Nombre	Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil départemental (<i>Voix délibérative</i>)		Jean-Pierre LAFITTE Président de la Commission Autonomie Valérie SERGI Membre de la Commission Autonomie Le Directeur de la Maison départementale de l'autonomie	Michèle PAGANIN Membre de la Commission Autonomie Fleur FRISON-ROCHE Membre de la Commission Autonomie L'adjoint au Directeur de la Maison départementale de l'autonomie

Représentants des associations et organisations de personnes âgées, de personnes handicapées et de leurs familles (<i>Voix délibérative</i>)	3	Claire SAVOY Vice -Présidente CFTC Frédérico PALERMITI Vice-président PA CDCA Françoise REVEST Présidente APIC 06	Nathalia MAGNAN-AGUIRRE Directrice générale FEHAP André GAUCHER Vice-président PH CDCA Laurence FUENTES Secrétaire Générale adjointe FO
Personnes qualifiées dans le domaine de la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées et des personnes handicapées (<i>Voix délibérative</i>)	3	Stéphanie DURAND , Directeur de Territoire des établissements Sainte-Marie des Alpes Maritimes Milena IANEVA Directrice de l'EHPAD les Bougainvilliers Jacques LOSSON , Directeur général ADAPEI 06	Virginie MOURARET , Directeur Adjoint des établissements Sainte-Marie des Alpes Maritimes Christophe DUCOMPS , Directeur Général, APREH Stéphane MARTINEZ Directeur Général Adjoint ADAPEI 06

ARTICLE 2 : Le mandat des membres de la commission mentionnés à l'article 1 est de trois ans. Il est renouvelable.

Le membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 : Lors de leur désignation, les membres de la commission remplissent une déclaration d'absence de conflit d'intérêts et ne peuvent pas prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à une affaire inscrite à l'ordre du jour ; ils sont alors remplacés par leurs suppléants.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa signature.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut-être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs devant le tribunal administratif de Nice : 18, avenue des Fleurs CS 61039 – 06050 Nice cedex 1 / Télérecours : nice.tribunal-administratif.fr

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique et mis à la disposition du public sur le site internet du département dans son intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement, conformément à l'article R. 3131-2 du CGCT.

Nice, le 18 juin 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation le Directeur de la Maison
Départementale de l'Autonomie

Sébastien MARTIN

